



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, rue Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819 522-6610
dg@ndlapaix.ca

www.notredamedelapaix.qc.ca

AVIS PUBLIC PROCÉDURE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Chantal Delisle, Greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. *Lors d'une séance du Conseil tenue le 6 avril 2021, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adopté la résolution numéro 2021-04-06#10 acceptant la convention d'amendement liée à l'entente intermunicipale relative au Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et autorisant sa signature, laquelle prévoit l'ajout d'une clause à ladite entente dans le but de dissoudre la Régie conformément, notamment, aux articles 13.1 et suivants de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;*
2. *Lors d'une séance du Conseil tenue le 18 janvier 2022, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adopté la résolution numéro 2022-01-18#12 approuvant le protocole de terminaison de l'entente intermunicipale concernant le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et autorisant sa signature conformément, notamment, aux articles 13.1 et suivants de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;*
3. *En vertu de l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, le Conseil a décidé de remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours;*
4. *Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que ces résolutions fassent l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la Municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :*
 - *Le titre et le numéro de la résolution faisant l'objet de la demande;*
 - *Leur nom;*
 - *Leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);*
 - *Leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);*
 - *Leur signature.*
5. *Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire déposé à la suite du présent avis, aux pages 4 et 5.*
6. *Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :*
 - *Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;*
 - *Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);*
 - *Passeport canadien;*
 - *Certificat de statut d'Indien;*
 - *Carte d'identité des Forces canadiennes.*
7. *Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite;*

8. Les demandes doivent être reçues au plus tard le **9 février 2022** au bureau de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, situé au 267 Notre-Dame, JOV 1P0, ou à l'adresse courriel suivante : dq@ndlapaix.ca Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.
9. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
- Son nom;
 - Son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - Dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - Une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
 - Sa signature.
10. Le nombre de demandes requis pour que les résolutions numéros **2021-04-06#10** intitulée « Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) » et **2022-01-18#12** intitulée « Adoption de la Résolution concernant la terminaison de l'entente intermunicipale concernant le projet du Parc industriel régional vert de Papineau et la dissolution de la Régie intermunicipale » fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de **68**. Si ce nombre n'est pas atteint, ces résolutions seront réputées approuvées par les personnes habiles à voter.
11. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le site Web de la Municipalité : www.notredamedelapaix.ca
12. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
13. Les résolutions peuvent être consultées sur le site Web de la Municipalité.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit les 6 avril 2021 et 18 janvier 2022, la personne doit :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
- OU
- Être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la Municipalité;
 - Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ou propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité;
 - Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la Municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Municipalité :

- *L'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la Municipalité;*
- *L'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité;*
- *L'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité.*

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière :

- *par courriel, à dq@ndlapaix.ca;*
- *par téléphone, au 819 522-6610, poste 2402;*
- *par la poste à l'adresse : 267 Notre-Dame, Notre-Dame-de-la-Paix J0V 1P0.*

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 25 janvier 2022.



CHANTAL DELISLE
Greffière-trésorière

¹ *Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.*

² *La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être*

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Numéro et titre des résolutions visées par la demande de scrutin référendaire

Numéro (lettres moulées) : _____

Titre (lettres moulées) : _____

Je, soussigné, déclare que je suis une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité et demande la tenue d'un scrutin référendaire sur ces résolutions, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Prénom et nom (lettres moulées)

Adresse donnant le droit à l'inscription sur la liste référendaire (lettres moulées) :

Qualité de personne habile à voter

- domicilié
- propriétaire d'un immeuble
- occupant d'un établissement d'entreprise
- copropriétaire d'un immeuble
- cooccupant d'un établissement d'entreprise

Signature

Coordonnées (facultatif)¹

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

¹ Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.

Déclaration de la personne ayant porté assistance à la personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande de scrutin référendaire (à remplir, le cas échéant)

Je déclare avoir porté assistance à la personne habile à voter dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus et que je suis :

- son conjoint ou un parent;
- une personne autre que son conjoint ou un parent et que je n'ai pas porté assistance à une autre personne habile à voter qui n'est pas mon conjoint ou un parent au cours de la présente procédure de demande de scrutin référendaire.

Prénom et nom (lettres moulées)

Signature
